



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

# Conseil des citoyens



# Comptes Rendus du 29 mai 2013

## Thème : LA POSTE

Plus de 50 personnes étaient présentes à cette assemblée : citoyens et élus de la commune, élus du canton de Cadillac, de la CDC du vallon de l'Artolie, les représentants des organisations syndicales de la Poste (CGT, FO, Sud), le mouvement de sauvegarde des services publics.

Après une brève présentation du contexte par le Maire M. Corbanèse, M. Hilaire fait l'historique du combat de notre commune pour le maintien de la Poste.

Viennent ensuite les témoignages des personnes présentes qui permettent de définir des actions solidaires et efficaces pour la poursuite de notre résistance.

### Présentation du contexte (M. Corbanèse)

Lors d'un rendez-vous avec la Direction de la Poste en début d'année, celle-ci a indiqué, graphiques à l'appui, que les heures d'ouverture de la Poste de Saint Pierre diminueraient au mois de septembre. Dès que l'annonce a été faite de réunir le conseil des citoyens et d'inviter la Poste à venir s'exprimer sur ses intentions, celle-ci a finalement indiqué qu'il n'y aurait pas de restrictions d'heures et qu'un agent titulaire serait nommé.

Certainement grâce à la pression populaire et médiatique, La Poste maintient le nombre d'heures.

### Historique du combat pour le maintien de la Poste à Saint Pierre d'Aurillac (M. Hilaire)

**Juin 2009** : Mme Garcia nous rencontre et nous propose la mise en place d'une agence communale grâce à un partenariat, sinon réduction des heures.

**Octobre 2009** : Consultation nationale sur la privatisation de la Poste : 461 contre la privatisation sur 466 votants : Action qui calme les ardeurs.

Mme Garcia maintient les horaires.

**Décembre 2010** : Rencontre avec Mme Garcia où nous lui stipulons que nous refusons l'agence communale.

**Puis** un certain nombre d'actions : Rencontre du conseil des citoyens avec Mme Garcia, pétition, timbres, banderoles, rassemblement, calment à nouveau les ardeurs.

**Décembre 2011** : Association avec l'action de Paillet



Mme Garcia craque alors et repousse de 2 ans.

**Avril 2013** : La direction de La Poste rencontre le Maire qui lui propose de venir expliquer au conseil des citoyens sa position, elle refuse.

L'expérience prouve l'efficacité du conseil des citoyens et la nécessité du service public.

## Les témoignages

M. Le Maire de Paillet remercie tout d'abord les élus de Saint Pierre. Puis il précise que la mise en place d'une agence postale communale est un piège, elle ne permet pas de garantir le principe d'un **même service public sur l'ensemble du territoire**, qui est une forme de solidarité.

M. le Maire de Rions et son conseil municipal apportent leur solidarité à Saint Pierre. Il indique que sa Poste est ouverte 12h30 par semaine mais que les remplacements d'agents ne sont pas mis en place donc de fait La Poste attribue moins d'heures. Elle tend le piège.

Mme la secrétaire départementale de FO incite à résister. La Poste doit les heures sur lesquelles elle s'est engagée. Dès qu'une fermeture « illégale » se produit, il faut bouger (**Exigence du remplacement car exigence des heures**). Elle incite également les usagers à utiliser La Poste au maximum, il faut faire l'effort d'y aller.

Le représentant de Sud PTT précise que La Poste est une entreprise privée avec capital de l'Etat. Les mots d'ordre sont désormais compétitivité et rentabilité pour laquelle la variable d'ajustement est la diminution du personnel. La Poste est organisée en « terrains » sur le modèle du crédit agricole. En 2013, il est prévu 50 suppressions d'emplois en Gironde dont Saint Pierre, Caudrot et Gironde sur Dropt. Il faut avoir un **rapport de force** avec La Poste.

Le représentant de la CGT précise que les usagers sont devenus des clients dans le vocabulaire de La Poste. L'excuse donnée pour une absence pour cause de délégation syndicale n'est pas recevable parce qu'il existe un moyen de remplacement pour les délégations syndicales. Il dénonce les problèmes de **confidentialité** liée au bureau communal. Il souligne l'importance de la **solidarité entre communes**. Il incite à intervenir auprès des directions départementales lorsqu'il y a fermeture.

Le mouvement de Sauvegarde des services publics souligne la mise en concurrence de La Poste avec d'autres entreprises comme une entreprise privée. Le principe de péréquation n'existe plus.

M. Le Conseiller Général de Cadillac donne le chiffre de 17 000 bureaux de Poste restants sur 36 000 communes sachant que parmi ceux-là, il y a des « points de contact ».

Il dit l'attachement qu'avait la population au facteur et surtout son rôle de relais ; aujourd'hui le facteur change tout le temps.

La stratégie du chiffre : La Poste a pour objectif de faire baisser les chiffres de la fréquentation ainsi par exemple ne sont comptabilisés que les actes où il y a vente et n'est comptabilisé que le

temps de la vente et non le temps passé à conseiller. L'acte de vente compte mais pas les **relations humaines**....

D'autres témoignages et interpellations permettent trouver des actions à mettre en œuvre pour résister.

## **Quelles actions solidaires et efficaces pour maintenir l'ouverture de nos bureaux de Poste ?**

### **Faire de la surveillance / du monitoring**

La Poste aime les chiffres alors donnons-lui des chiffres. Créons le « **baromètre de La Poste** ». Chaque commune fait le suivi des jours de fermeture et des raisons invoquées, du nombre de personnes.

### **Les actions de réactions**

Préparons des cartes pré-écrites avec l'adresse d'envoi du type « j'étais à la poste le .../...../..... mais elle était fermée » ; chaque commune en distribue à ses citoyens. Chaque citoyen peut alors le jour d'une fermeture non prévue envoyer par La Poste à La direction. Il est important que ces cartes soient les mêmes dans toutes les communes pour que La Poste voit notre solidarité.

Rendre ce compte-rendu très public, nécessité d'être transparent ; également vis à vis de La poste.

Mettre sur chaque porte de bureaux de poste les noms et numéros de téléphone des responsables (Mme Gary, Mme Petit, Mme Bernard) afin que quiconque puisse les appeler en cas de fermeture imprévue.

Communiquer sur les fermetures, médiatiser, populariser.

Fédérer les communes autour du service en général : bureau de Poste mais aussi distribution du courrier, départ du courrier.

Il est important que les communes restent en contact pour faire les mêmes actions, faire de ce baromètre un baromètre commun. Il faut être réactif.

### **Faire des bilans**

Nous essaierons de nous revoir en fin d'année pour faire un bilan : mettre en commun ses baromètres, le nombre d'actions etc..... et voir comment continuer à résister.



# Compte Rendu du 17 septembre 2013

## Thème : MEDIATHEQUE

Après avoir accueilli les 47 personnes présentes, Monsieur le Maire rappelle le rôle du Conseil des Citoyens et le contenu de la précédente rencontre consacrée à La Poste. L'action décidée a pris du retard mais la direction de La Poste a reculé sur la diminution des heures d'ouverture au public.

Le Conseil des Citoyens se réunit donc aujourd'hui sur l'implantation d'une des 2 futures médiathèques intercommunales qui doit se faire à St Pierre d'Aurillac (tête de pont de la mise en réseau des bibliothèques du territoire).

Monsieur le Président de la CDC des Coteaux Macariens rappelle le travail effectué par la commission 7 avec le bureau d'études Émergences Sud. Après un diagnostic des besoins, le bureau d'études a analysé les différents lieux d'implantation et il en ressort qu'à St Pierre il y a 2 sites possibles avant d'aller rencontrer les services de l'état pour une évaluation plus précise des coûts.

Monsieur Michel HILAIRE présente un historique de l'urbanisation du village (*voir plan page 8*) :

- ✓ Commune de 650 hectares entre vallée de la Garonne et coteaux avec un bourg le long de la RD 1113
- ✓ La structuration du village s'est faite d'abord sur un axe Nord/Sud (des coteaux vers la Garonne) puis sur un axe Ouest/Est suivant 3 moyens de communications importants (Garonne, RD et voie SNCF)
- ✓ Le constat a été : la Garonne n'est plus un moyen de transport/communication, la RD 1113 est surutilisée et dangereuse et la voie ferrée coupe la commune en 2 avec seulement 3 points de passage.
- ✓ Les conseils municipaux successifs ont choisi de faciliter l'urbanisation entre voie ferrée et RD 1113 (le bourg) afin de protéger les coteaux et pour tenir compte des zones inondables donc inconstructibles. La Commune a acquis des terrains qui ont été rétrocédés à des bailleurs sociaux pour la construction de logements (lotissements, le Pichot et le Graveyron) pendant que des terrains privés étaient aménagés (Daurat, Castelnau et les Vergers de St Pierre). Le Plan de Référence puis la Convention d'Aménagement de Bourg ont permis, avec l'aménagement sécurisant la rue de la Mane , de rendre accessible l'ilot central (quadrilatère entre rues de la Gare, des Coopératives,

de la Mane et la RD) où ont été installés des services dédiés à l'enfance à l'abri des circulations dangereuses et en « tournant le dos » à la RD (voir carte distribuée). Dans le même temps le choix a été fait d'aménager la RD pour conserver l'activité commerciale (supérette, tabac journaux, coiffeur, pharmacie, cercle...) et de la Poste ainsi que pour ralentir les automobilistes (ilots, éclairage, rétrécissements...).

Francis LACROIX présente le projet, son historique (des premières rencontres de 2008 en passant par le diagnostic du bureau d'étude 2011 et enfin en décembre 2012 proposition de 2 médiathèques sur le canton à St Macaire et à St Pierre avec modernisation des bibliothèques existantes sur le territoire et une mise en réseau) et les conclusions du bureau d'études sur les emplacements de la future médiathèque à St Pierre d'Aurillac. Il souligne que ce projet est intercommunal et l'investissement de 470.000 € sera financé à 70% par le Conseil Général, la Région et l'État, les 30% restant étant pris en charge par la CDC des Coteaux Macariens. En ce qui concerne le fonctionnement une aide sera également apportée par le Conseil Général. En février 2013 le bureau d'études propose sur la Commune un bâtiment de 175 m<sup>2</sup> avec 18h d'ouverture par semaine et précise les conditions d'implantation. 6 sites sont pointés et proposés par les élus au bureau d'études qui n'en retient que 2 : sur le « Grand Pré » près de la Maison de la Petite Enfance ET derrière l'église (en limite de zone du Plan de Prévention du Risque Inondation). Le Conseil des Citoyens est donc appelé à donner son avis et le Conseil Municipal proposera ensuite un lieu à la CDC. Monsieur Francis Lacroix présente les avantages et les inconvénients de chacun des 2 emplacements à partir d'un diaporama.

Il ressort de la discussion qui s'engage alors les points suivants :

**RD 1113** : le choix du site derrière l'église nécessiterait de renforcer la sécurité par rapport à la RD 1113. Divers arguments sont avancés : existe depuis longtemps, peu d'accident, pas de problème pour l'école et le centre de loisirs, vivre avec, oser créer de l'activité sur cet axe, situation au cœur de l'activité du bourg...)

**Visibilité** : la médiathèque doit être visible, une vitrine de la Commune et de l'intercommunalité. Sa situation près de l'axe de la RD améliorerait sa visibilité bien que les voitures qui passeront ne la verront pas vraiment. Sur le « grand pré » il n'y aura aucune visibilité surtout pour les gens d'autres communes qui ne verront pas l'équipement « en passant ».

**Accès** : près de l'église l'accès sera facilité car proximité des commerces mais un problème de stationnement se posera (manque de places et parking supérette en partie privé). Par contre sur le « grand pré » la question du stationnement ne se pose pas mais l'accès par l'école est plus compliqué (dénivelé important et restructuration école). L'exemple est donné la proximité de la RD 1113 qui ne pose pas problème pour le fonctionnement de médiathèque de Gironde Sur Dropt.

**Relations au bourg** : 3 maires successifs ont consulté la population sur l'aménagement du Bourg (Plan de Référence, Convention d'Aménagement du Bourg...) mais la loi risque de changer et la maîtrise de l'urbanisme risque de devenir de compétence intercommunale. En tout état de cause pour les 2 sites il y aura des aménagements annexes à prévoir à la charge de la Commune.

**Concertation, consultation et décision** : la question est posée des avis à recueillir, celui de la population ou uniquement des utilisateurs. La question est aussi posée de la prise de décision...utilisateurs ou élus ?

**Têtes de pont** : la question est posée de l'utilité de 2 médiathèques géographiquement rapprochées (St Macaire et St Pierre). Les 2 équipements n'auront pas les mêmes fonctions et il a été tenu compte de la forte activité de la bibliothèque à St Pierre.

Le débat n'aboutissant pas clairement à un choix, un vote est proposé par Francis LACROIX : 15 personnes choisissent l'église, 7 le « Grand Pré » et une douzaine ne se prononce pas.

**Le Maire souhaite conclure en réaffirmant que le Conseil Municipal continuera à réfléchir sereinement à cette question d'emplacement à proposer à la Communauté de Communes des Coteaux Macariens. Il rappelle qu'il s'agit d'un projet à venir qui suppose l'accord et le financement de plusieurs collectivités qui reste à confirmer quel que soit le lieu choisi ainsi que l'obtention d'un permis de construire.**



Plan satellite centre bourg St Pierre d'Aurillac

